



DELIBERATIONS

Le 05 mars 2015, le Conseil Municipal de la commune de Salaunes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Marie CASTAGNEAU, Maire.

Date de convocation le 27 février 2015

Présents : JM CASTAGNEAU, J ECHEGARAY, A TEYNIE, P LAHITTE, C MONTIGNAC, D BESTAVEN, M GIRONS, F MERY, M MERC, V DESCOMS, L SCHROTER

Absents: P VIGNAUX, C DURAND

Absents représentés :

Secrétaire de séance : J ECHEGARAY

~~~~~

Le procès verbal de la séance du 12 février 2015 a été adressé en date du 27 février aux membres de l'assemblée municipale. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

~~~~~

ORDRE DU JOUR

- 9- demande de subvention au Conseil Général concernant l'aménagement sécuritaire de la route d'Issac
- 10- adhésion au groupement de commandes pour des travaux de réparation de voirie entre la commune de Sainte-Hélène et les communes souhaitant s'y associer
- 11- présentation du rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes Médullienne

~~~~~

- 9- demande de subvention au Conseil Général concernant l'aménagement sécuritaire de la route d'Issac

Monsieur le Maire expose aux membres présents les travaux envisagés concernant l'aménagement de la route d'Issac afin de sécuriser l'entrée et la sortie de l'école à savoir l'installation de coussins berlinois, signalétiques et balises comme sur la simulation ci-jointe.

Le Coût prévisionnel de cette opération est estimé à 4903.02 euros HT.

Il \*propose donc de solliciter une aide auprès du département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement des abords de l'école,
- S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2015 et à inscrire le montant des sommes nécessaires au budget,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département,
- AUTORISE Monsieur le Maire à demander à titre exceptionnel au Département, au vu de la nature sécuritaire des travaux, la possibilité de réaliser les travaux avant d'avoir reçu la subvention,

10- adhésion au groupement de commandes pour des travaux de réparation de voirie entre la commune de Sainte-Hélène et les communes souhaitant s'y associer

Monsieur le Maire donne connaissance de la délibération du Conseil Municipal de Sainte-Hélène en date du 25/02/2015 portant constitution d'un groupement de commandes pour des travaux de réparation de voirie.

Ce groupement de commandes permettrait de réaliser des économies importantes et d'optimiser la gestion et la rationalisation de cette commande publique.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes dont seront également membres les communes de la CDC Médullienne qui le souhaitent, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisée par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Le groupement prendra fin au terme du marché. Le marché sera conclu pour une durée d'un an.

La commune de SAINTE-HELENE assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle sera chargée de la gestion de la procédure, entre le début de l'existence du groupement et la désignation du titulaire du marché par la Commission d'appel d'Offres (CAO). Son rôle se terminera par la remise d'un rapport à chaque commune qui le joindra à son marché.

Un marché de travaux sera contracté avec l'entreprise titulaire par chaque membre du groupement, pour les prestations qui lui sont propres.

Considérant que chaque commune adhérente du groupement doit délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de :

- DESIGNER la commune de Sainte-Hélène, représentée par son Maire, en tant que coordonnateur – mandataire du groupement de commande à constituer, entre la commune de Sainte-Hélène et les communes adhérentes ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes en vue de la passation d'un marché, pour une durée d'un an, à compter de sa signature, avec le Maire de Sainte-Hélène et les collectivités précitées ;
- NOMMER Madame Annie TEYNIE en tant que représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres spécialement constituée ;

- ACCEPTER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des travaux de réparation de voirie pour les besoins propres aux membres du groupement, annexée à la présente délibération,
- S'ENGAGER pour ce qui la concerne à signer le marché et à en assurer l'exécution,
- DIRE que les crédits seront inscrits au budget 2015

11- présentation du rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes Médullienne

Monsieur le Maire explique les éléments essentiels du rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes Médullienne.

Monsieur Le Maire rappelle que le rapport est en libre consultation à l'accueil de la mairie.

Les explications de Monsieur Le Maire entendues,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **prend acte de cette présentation**

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le débat étant clos, la séance est levée à 21h14

Le Maire,  
JM CASTAGNEAU